



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS TOUJOURS DES QUESTIONS À ROISSY

Dix-neuvième round des réunions sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19.

ETAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Un de nos collègues est malheureusement décédé de la Covid. Nous adressons nos condoléances à sa famille, ses proches et ses collègues.

Cette terrible nouvelle nous fait porter un regard encore plus attentif sur notre responsabilité collective en sein de nos unités de travail. Il faut redoubler de vigilance car on constate une augmentation forte et constante des contaminations en Douane. Au dernier recensement, 657 collègues étaient atteints du Covid soit 30 cas de plus que la semaine passée, avec une très forte poussée en PACA (+9). Les efforts doivent se poursuivre et toutes les demandes légitimes de télétravail doivent être accordées. **Faites-nous remonter les difficultés que vous rencontrez dans ce domaine.**

ROISSY : PROJET DE REDÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS !

Pour rappel, la DG propose de redéployer 170 agents surveillance de la résidence de Roissy. Rappelons les revendications de l'intersyndicale sur ce dossier ô combien épineux :

- Définir clairement les conditions financières de la mission, sa durée et la prise en compte des desiderata des agents et informer avec précision les personnels ainsi que les conditions du retour.
- Recueillir le volontariat sur l'ensemble de la résidence (la mobilité forcée étant exclue).
- Travailler sur le redéploiement à la résidence de tous les collègues qui pour des raisons personnelles et familiales ne peuvent pas être mobiles.

En parallèle, les agents souhaitent avoir des informations complémentaires.



Nous avons listé les toutes premières questions qui nous sont remontées et bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive :

- Le temps partiel peut-il être conservé ou annulé pour le redéploiement ? Y a-t-il une incidence sur les frais de mission ?
- Les périodes de repos ouvrent-elles droit au remboursement de frais de mission ?
- Faudra-t-il passer par CHORUS pour les indemnités ? Si oui, il faudra renforcer le service.
- Est-il possible d'obtenir une avance pour le règlement du logement du 1er mois ?
- A la lecture du mail du DI : « *un agent redéployé dans sa résidence familiale ne peut pas bénéficier des frais de mission* ». Peut-on nous confirmer qu'à contrario, un agent redéployé dans une brigade proche de sa résidence familiale mais non limitrophe (commune de brigade ne touchant pas la commune de résidence familiale), toucherait bien les indemnités kilométriques et de repas ?
- La notion du redéploiement reconductible mois par mois, après les 3 premiers mois, peut être handicapant pour garder un logement. Serait-il possible d'avoir une durée fixe sur le temps que durera le redéploiement ? Au retour du redéploiement, l'agent sera-t-il assuré de retourner dans sa brigade d'origine ?

Réponse DG : Un CHSCT, un Groupe de Travail préparatoire et un Comité Technique seront programmés d'ici Mars avec production de documents préparatoires. La Directrice Générale refuse à ce stade de s'engager sur l'absence de mobilité forcée. Elle espère la réussite de l'enquête et en cas de blocage, réunira de nouveau les représentants du personnel. Elle a pris note de notre premier volet de questions mais renvoie son traitement au Directeur Interrégional. Le problème est que les agents ont 15 jours pour répondre à l'enquête, ils ont donc besoin de réponses précises et rapides.

La CFDT demande donc :

- Que soit créé un point d'entrée téléphonique ou mail pour recueillir les questions des agents et leur apporter les réponses consolidées, alimentant un document de synthèse type « question/réponse » mis en ligne. Proposition validée par la DG.

- Que soit étendu le délai de réponse (15 jours, c'est trop court).

La DG ajoute une semaine dans un premier temps.

Bien sûr, nous avons totalement rejeté l'idée de mobilité forcée, c'est pour nous un Casus Belli.

REDÉPLOIEMENT DIPA : PERTHUS / PORTA, DES RÉSIDENCES OUBLIÉES

Pour que ce redéploiement soit une réussite, il faut augmenter au maximum le nombre de résidences proposées (cliquer « [ici](#) » pour découvrir la liste). Or, la brigade du Perthus, brigade frontière avec l'Espagne et Porta BSE, seule frontière terrestre tierce qui ne voit pas ses effectifs renforcés, alors que le tabac et le PPF terrestre sont leurs missions prioritaires, ne sont pas dans le dispositif de la DIPA. Elles peuvent pourtant intéresser et les besoins sont évidents.

L'argument avancé par l'administration : le manque de véhicules.

La solution proposée par la CFDT : la location.

Rappelons que nous faisons régulièrement cette proposition, pour palier dans certains endroits au manque criant de véhicules.

Réponse DG : La Directrice Générale ne ferme pas la porte mais ne souhaite pas pour autant s'engager et reviendra vers nous sur le sujet après avoir consulté ses directeurs.

BREXIT : LA FRONTIÈRE INTELLIGENTE N'EXCLUT PAS LE PAPIER

Les collègues exerçant dans les bureaux de contrôle Brexit de Calais et Dunkerque sont très souvent amenés à manipuler les documents fournis par les chauffeurs. Cette frontière intelligente reste pour beaucoup d'opérateurs une frontière papier. Bien entendu, le variant anglais est dans tous les esprits et le test négatif des chauffeurs qui se présentent à la frontière ne peut être une garantie suffisante.

La CFDT Douane demande donc que soit étudiée la possibilité de mettre des scanners de document à disposition au niveau des comptoirs d'accueil.

Un tel dispositif doit pouvoir d'ailleurs être mis en place dans tous les lieux d'accueil du public en douane.

BREXIT : IL FAUT UN STATUT POUR LES BUREAUX DE CONTRÔLE

La Directrice Générale fait le point sur les projets d'agrandissement des locaux qui vont vite être effectifs pour les deux bureaux de Calais mais qui prennent du retard pour le bureau de Dunkerque. Elle confirme que les effectifs semblent sous-évalués. La CFDT est-elle, intervenue sur la charge de travail, le rythme de travail et la cote de service.

Concrètement, les agents Co des bureaux de contrôle de Calais font les mêmes horaires que leurs collègues de la surveillance mais n'ont pas le même statut protecteur. D'ailleurs, il y a toujours des questions en instance sur le nombre de jours fériés récupérables et le nombre de jours de congés.

La CFDT demande l'alignement des droits des agents Co des BC H24 de Calais et Dunkerque, sur celui des agents de la Surveillance.

INSCRIPTION AU CONCOURS INTERNE DE C2 POUR 2021

A notre demande, la Direction Générale a ré-ouvert la possibilité de s'inscrire pour le concours interne de C2 suite au changement de règles en cours d'année 2020 sur les conditions statutaires à concourir et l'impossibilité pour bon nombre de nos collègues, suite à la pandémie Covid, d'être informés dans les temps de cette évolution.

RECONNAISSANCE MALADIE PRO ET SUIVI MÉDICAL COVID

La CFDT continue de réclamer la reconnaissance de la maladie professionnelle pour les agents qui auraient été contaminés par le Covid. C'est un gage de sécurité en cas de conséquence sur le long terme.

Ainsi, la CFDT demande qu'un suivi annuel soit mis en place pour les agents qui en font la demande.

RENTRÉE DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES

Le titre de notre précédente publication « fermeture du bague de la Rochelle » a ému les personnels et le directeur de l'ENDLR qui nous a directement contactés. Bien sûr, il s'agissait de mettre en avant les conditions difficiles de vie à l'école, liées surtout à la mise en place du couvre-feu à 18h00 (ne permettant pas de sortir), et au resserrement des mesures sanitaires. Il aurait été impossible de faire toute une scolarité dans de telles conditions et le passage de la formation en distanciel, si elle pose d'autres difficultés pour les stagiaires comme pour les permanents, reste une décision sage.

Nous rassurons donc tous nos camarades permanents de l'ENDLR.

Nous savons pertinemment qu'ils font le maximum au quotidien pour le bien-être des stagiaires, qu'ils en soient d'ailleurs remerciés au travers de ce message.

CHANGEMENT DE BRANCHE DE CO À SURVEILLANCE

Les mutations seront effectives au 1er mars mais aux dernières nouvelles, les stages de changements de branche ne pourront se dérouler avant avril/mai et vu la situation sanitaire, peut-être même plus tard.

La CFDT demande donc qu'un maximum de formations et notamment la TPCI et le tir, puissent être dispensées localement afin de permettre aux collègues mutés de prendre leur service.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE, CLIQUEZ ICI

Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée la semaine prochaine.



NOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LA COVID 19 ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.